

Procès de Cheb Mami: verdict attendu ce vendredi

BOBIGN, France (AFP) - La star franco-algérienne du raï Cheb Mami, 42 ans, accusé de tentative d'avortement forcé sur son ex-compagne, va être fixé vendredi sur son sort, a indiqué le tribunal correctionnel de Bobigny (Seine-Saint-Denis) devant lequel le chanteur a comparu jeudi.



"Le délibéré sera prononcé demain vers 15H00", a déclaré le président du tribunal Jean-Dominique Launay peu après 23H00 (21H00 GMT).

Le procureur, Ophélie Champeaux, a demandé au cours de son réquisitoire sept ans de prison pour le chanteur et son maintien en détention.

Mme Champeaux a par ailleurs requis six ans de prison et un mandat de dépôt contre Michel Lecorre (Maurice Lévy), l'ex-manager de Cheb Mami, qui comparissait également pour les mêmes motifs.

Huit ans de prison ont été demandés à l'encontre d'Hicham Lazaar, l'homme de confiance du chanteur, et dix ans contre Abdelkader Lallali, soupçonné d'être son homme de main, tous deux absents et présentés, par Mme Champeaux, comme des "exécutants". Elle a requis des mandats d'arrêt contre eux.

Jeudi au cours de l'audience Cheb Mami a reconnu sa responsabilité, avouant en sanglots "sa faute grave", mais a affirmé avoir été "piégé". "J'étais dépassé", a-t-il dit. "C'est contraire à mes principes, à ma religion. Je n'arrive pas à l'expliquer. J'ai fait une faute, c'est grave, le cauchemar. Je n'étais pas dans la villa mais je savais ce qui se passait", a-t-il déclaré.

Il a rejeté la faute sur son ex-impresario: "C'était l'idée de Michel" Lecorre, s'est défendu Cheb Mami, campant sur sa ligne de défense. "J'ai accepté dans la panique. S'il n'avait pas proposé cette possibilité je n'aurais jamais pensé à ça. Mais je n'ai rien fait pour l'arrêter", a-t-il admis.

Le procès de Cheb Mami, 42 ans, accusé de tentative d'avortement forcé sur son ex-compagne, s'est ouvert jeudi avec l'examen de la personnalité du chanteur, qui dit s'être senti "piégé". Durée: 1mn04

Publié le: 03/07/2009 à 05:29:45 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/proces-cheb-mami-a169116.html>